

Mille lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 9. Décembre 2002

Natura 2000
en renfort

« Bonne continuation... » ...avec quelques suggestions !

Résultats de l'enquête relative à Mille Lieux

Paru pour la première fois en décembre 1998, Mille Lieux a été créé à l'initiative d'acteurs du projet Natura 2000 en Rhône-Alpes. Son objectif est de favoriser les échanges d'expérience, de témoigner des difficultés comme des réussites, d'ouvrir le dialogue autour de Natura 2000. Au fil des numéros ont été traités des sujets aussi différents que la concertation, les milieux aquatiques, la forêt, les loisirs, l'agriculture, ...

Dans le souci d'adapter et de faire évoluer ce bulletin au plus près des souhaits des lecteurs, le comité de rédaction décida de joindre aux envois du 8^{ème} numéro un questionnaire destiné à connaître votre opinion. Le taux de retour de cette enquête a été de 11%.

Aux questions de type fermé relatives à la présentation du bulletin, au nombre de pages, à la fréquence de parution et au contenu, nous avons recueilli un taux de satisfaction de 96 %.

Dans les modifications que vous souhaitez voir apportées au contenu, quelques remarques, plusieurs fois citées, ont attiré notre attention :

- Faire intervenir davantage les acteurs locaux
- Avoir plus d'informations par département
- Introduire systématiquement une carte localisant le lieu cité
- Ouvrir plus largement le bulletin aux lecteurs qui, une fois sur deux, pourraient rédiger un article sur un thème donné
- Présenter davantage d'exemples concrets.

Les prochains numéros tiendront compte de vos principales suggestions dans toute la mesure du possible. Quant aux lecteurs, acteurs locaux ou contradicteurs, qui souhaiteraient écrire un article, ils seront les bienvenus, car nous sommes toujours à la recherche de «nouvelles plumes».

Les propositions pour les prochains thèmes du dossier ont été nombreuses et variées.

Citons par exemple : le bilan des habitats et espèces représentés dans les zones Natura 2000, la situation dans les autres pays européens, les divers types de contrats, la complémentarité de Natura 2000 et des autres procédures, le suivi et l'évaluation écologique des sites, ...

Nous remarquons que vos attentes débordent largement du thème Natura 2000. C'est ainsi qu'ont été mentionnés des sujets aussi variés que la préservation des zones d'expansion des crues, la protection des zones humides en Rhône-Alpes, l'écologie de proximité, les plantes protégées, les espèces menacées, ...

Cette enquête a montré que Mille Lieux est apprécié de ses publics.

Nous retiendrons cependant que nous pouvons améliorer ces quelques pages en infléchissant leur contenu pour aborder davantage les questions de terrain, de retour d'expérience, et en faisant une plus large part aux opinions des acteurs locaux concernés.

Des commentaires comme «Bonne continuation et merci pour cette consultation, nouvel exemple de votre volonté de démarche participative, de concertation et d'information» sont un encouragement. Encore merci à tous ceux qui ont pris le temps de nous répondre.

Le comité de rédaction de Mille Lieux

Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes



116 sites	Sites proposés	321 000 ha
46 sites	Documents d'objectifs en cours	107 732 ha
29 sites	Documents d'objectifs approuvés	102 463 ha

Etat d'avancement en Rhône-Alpes un résultat encourageant

6

documents d'objectifs ont été terminés au cours de l'année 2002.

Désormais 29 sites Natura 2000 de la région Rhône-Alpes ont leur document validé par le Comité de pilotage local.

Les opérateurs chargés de l'élaboration de ce document sont de natures très diverses :

collectivités locales, établissements publics, associations, ...



N°	Nom du site	Départements concernés	Date de validation du DOCOB	N°	Nom du site	Départements concernés	Date de validation du DOCOB
1	Marais de Lavours	Ain	06/03/98	16	Ile de la Platière	Ardèche, Drôme, Isère, Loire	10/12/98
2	Étournel et défilé de Fort l'Ecluse	Ain	03/10/01	17	Forêts et tourbières des monts de la Madeleine	Loire	19/06/02
3	Basse Ardèche argonienne	Ardèche, Gard	15/01/98	18	Forêt de Lespinasse	Loire	11/09/02
4	Bois de Paiolive	Ardèche	23/10/01	19	Bois Noirs	Allier, Loire, Puy-de-Dôme	21/11/97
5	Plateau de Montselgues	Ardèche	18/06/02	20	Val de Saône	Rhône	19/06/02
6	Bois des Bartres	Ardèche	30/11/01	21	Gîte à chauves-souris des mines de la Valloisères à Claveisolles	Rhône	06/02/01
7	Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg	Ardèche	15/01/02	22	Bourget-Chautagne-Rhône	Ain, Savoie	06/03/98
8	Tourbières du Plateau de St Agrève	Ardèche	23/06/00	23	Tourbière et lac des Saisies	Savoie	10/12/99
9	Suc de Clava	Ardèche	15/12/99	24	Perron des Encombres	Savoie	25/06/01
10	Massif du Coiron	Ardèche	07/09/00	25	Vanoise	Savoie	15/09/98
11	Milieux alluviaux du Rhône aval	Ardèche, Drôme	10/12/98	26	Aiguilles Rouges	Haute-Savoie	29/04/98
12	Basse vallée de la Drôme	Drôme	10/12/98	27	Haut Giffre	Haute-Savoie	29/04/98
13	Rivière du Roubion	Drôme	10/12/98	28	Delta de la Dranse	Haute-Savoie	31/07/00
14	Plateau de la Servelle de Brette	Drôme	08/12/00	29	Plateau de Gavot	Haute-Savoie	20/12/00
15	Montagne de l'Aup et de la Sarcena-Valdrôme	Drôme	26/04/02				

Natura 2000 en renfort

Le contenu de ce dossier peut paraître assez éclectique. En fait, il présente des exemples concrets d'actions en cours ou prévues sur des sites Natura 2000 de notre région, afin de montrer qu'il peut y avoir complémentarité et même synergie entre Natura 2000 et d'autres procédures ou actions déjà réalisées ou en projet sur les sites concernés.

Ces exemples prouvent que Natura 2000 peut contribuer à maintenir des activités humaines (agricoles, forestières, touristiques, ...) ou à valoriser des "produits" (patrimoine historique, patrimoine rural, produits agro-alimentaires, ...). Le cas de la tourbière de l'Herretang montre une fois de plus que la profession agricole peut contribuer à œuvrer efficacement pour protéger et valoriser le patrimoine rural.

Yves François

Représentant la Chambre régionale d'agriculture au CREN





Tourbières de l'Herretang

Vers un partenariat remarquable

Les tourbières de l'Herretang, qui s'étendent sur 60 ha, donnent une idée de ce que pouvaient être les 1500 ha couverts par les marais de St-Laurent-du-Pont il y a un siècle. Ce site, acheté en 1994 par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels et le Conseil général de l'Isère, est géré par AVENIR (Conservatoire des espaces naturels de l'Isère). Il fait partie intégrante du site Natura 2000 "Tourbières de St-Laurent-du-Pont", qui englobe un ensemble de prairies tourbeuses gérées par plusieurs agriculteurs.

NATURA 2000, UNE DÉMARCHÉ «INTÉGRATRICE»

La gestion actuelle du site Natura 2000 étant surtout agricole, c'est la Chambre d'agriculture de l'Isère qui a été désignée par le Préfet pour réaliser le document d'objectifs. Celui-ci devra concilier les impératifs de conservation inhérents à la procédure Natura 2000 et les impératifs économiques de viabilité des exploitations agricoles.

Cette conciliation est nécessaire parce que Natura 2000 est une démarche contractuelle et que, pour sa réussite, elle doit prendre en compte les activités existant sur le site. Elle est nécessaire aussi, parce que la conserva-

tion des milieux tourbeux passe par une gestion agricole avec fauche tardive ou pâturage extensif.

La démarche est «intégratrice» dans la mesure où elle peut s'inspirer des actions déjà menées par ailleurs et en particulier sur la tourbière.

En effet, la mise en place d'un partenariat avec le GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) de Plantimay a permis d'expérimenter depuis 1997 la faisabilité technique et économique d'une gestion agricole conservatoire.

L'objectif des deux parties est d'inscrire dans la durée des pratiques favorables au milieu naturel, en les intégrant au mieux dans le système d'exploitation. Ainsi, le foin récolté sur le site est utilisé comme litière pour les animaux. La viande des veaux est commercialisée en vente directe à la ferme.

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

Même si l'on peut qualifier ce partenariat d'exemplaire, sa généralisation exige plusieurs préalables.

- Une gestion favorable aux espaces naturels et aux espèces nécessite parfois une adaptation des pratiques agricoles vers des modes d'exploitations plus extensifs. Les coûts induits (acquisition de matériels adaptés, recherche de nouveaux débouchés, etc.)

peuvent être importants et difficilement supportables pour de petites exploitations. Avant son engagement dans la gestion du site, le GAEC de Plantimay pratiquait déjà l'élevage de vaches allaitantes et la commercialisation en circuit court de ses produits, leur apportant une forte valeur ajoutée.

Le troupeau de vaches Aubrac conduit de manière extensive sur les tourbières s'est intégré au système d'exploitation sans menacer son équilibre.

- Une des clés du succès de Natura 2000 sera l'adhésion de la majorité de la profession agricole à des objectifs ambitieux de conservation des milieux naturels. Cet engagement volontaire ne se concrétisera que si l'animation faite autour du document d'objectifs permet une appropriation des problématiques environnementales par les agriculteurs.

Le travail réalisé en commun doit entraîner une réelle prise de conscience et une reconnaissance des autres acteurs pour les efforts engagés. L'adhésion au projet implique cependant un accompagnement technique et financier des changements nécessaires.

Cet exemple montre qu'une synergie est possible entre Natura 2000 et les activités agricoles à condition de développer et d'entretenir un dialogue permanent entre les différents acteurs du territoire.

Stéphane Marron

Crussol

Un site Natura 2000 ardéchois pour tous les goûts !

Situé à l'ouest de Valence, ce petit massif s'étire sur 3 km du nord au sud. Il présente une ligne de crêtes régulière, dont l'altitude passe de 300 à 400 mètres. Vers l'est, une haute falaise calcaire, surplombant des éboullis, domine Valence. Côté ouest, la pente s'abaisse progressivement jusqu'au Mialan, affluent du Rhône. Du sommet, les promeneurs sont surpris par le panorama qui s'offre à eux. La proximité de Valence en fait un lieu de prédilection pour les promenades dominicales.

Une pente abrupte de près de 250 m, côté Guilherand, rend le château, site défensif remarquable, imprenable à l'est.

Les voies d'approche sont donc côté Saint-Péray.

La surface intra-remparts est de 3 hectares.

L'existence d'un château à Crussol est mentionnée pour la première fois au X^{ème} siècle. Il fut abandonné en 1572 par le seigneur de Crussol, devenu duc d'Uzès.

En 1855, une partie du logis seigneurial a été détruite par l'explosion de charges explosives servant à l'exploitation de la carrière voisine.

Crussol est également connu des géologues, qui peuvent y observer les nombreuses couches géologiques d'origine sédimentaire qui constituent le massif.

Par sa capacité à emmagasiner la chaleur, le calcaire a permis l'implantation d'espèces animales et végétales méditerranéennes, malgré la latitude élevée du massif. En raison de son orientation et de sa topographie, cette montagne offre des conditions climatiques variées et contrastées, qui induisent une grande diversité.

La végétation est constituée de landes sur marnes, de pelouses sèches et de chênaies. Les pelouses sèches à orchidées (qui abritent plus de 30 espèces d'orchidées différentes) et la forêt méditerranéenne de chêne vert présentent un intérêt au niveau européen (Site Natura 2000).

Le site d'escalade, au cœur du versant ouest, a été équipé par le Comité départemental d'escalade. Cette falaise très compacte d'une hauteur de 5 à 15 m est abritée du vent et entourée de chênes. La mairie, propriétaire du terrain, a signé une convention avec le Comité, pour en autoriser l'utilisation. L'accès se fait par un des nombreux chemins balisés et entretenus par le Syndicat intercommunal pour la sauvegarde des massifs de Crussol et

Soyons (SIMCES). En effet les communes de Guilherand-Granges et Saint-Péray ont entrepris d'aménager le site pour un meilleur accueil des visiteurs.

Elles ont créé et entretiennent un réseau de sentiers de randonnées pédestres et pour VTT. Le château a été réhabilité, afin d'en faciliter et d'en sécuriser la découverte (des visites guidées sont proposées). Un bâtiment d'accueil a vu le jour courant 2001, précédant l'implantation au printemps 2003 d'un théâtre de verdure. La Fête de Crussol, spectacle magique et médiéval, donne vie au site le temps d'une journée fin juin. Ces outils de promotion et d'information permettent à tous d'admirer et de respecter ce site exceptionnel, témoin de notre histoire et mémoire de notre passé.



Ophrys de la Drôme (Ophrys drumara) / L. Audras



Damier de la Succise sur Orchis singe / L. Audras

Carrières romaines de Crussol (07) / Photo : Laurent Audras



Laurent Audras

Adjoint au maire de St-Péray



Tour penchée / Photo : Gérard Dal-Pra

Soyons

Un site Natura 2000 ardéchois néandertalien !

Bordés à l'est par le Rhône et à l'ouest par la Vallée morte de Touloud, les massifs calcaires de Soyons dominent la vallée du Rhône de près de 150 mètres. L'Oppidum de Malpas, sur lequel se dresse la célèbre Tour Penchée, ou le Serre de Guercy offrent un large point de vue sur des paysages variés, tels ceux du Vercors, du Massif Central et de la plaine rhodanienne.

La position géographique, l'orientation, la topographie, la nature du substrat ont déterminé des conditions, qui ont doté les massifs de Soyons de patrimoines culturel et naturel remarquables. Le flanc Est du Serre de Guercy est constitué d'un ensemble de cavités formant un vaste réseau karstique creusé dans le calcaire argileux kimméridgien. Certaines grottes communiquent entre elles, la plupart ont été occupées dès le paléolithique.

Ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'on a pris la véritable dimension du site de Soyons, de son étendue et de son potentiel, qui s'avère tout à fait exceptionnel. Ce vaste habitat permanent en grottes et de plein air d'environ 30 hectares a été occupé depuis l'homme de Neandertal. Il représente la plus grande concentration de vestiges de toutes les époques connue dans la vallée du Rhône. Ceci confère à ce site un intérêt scientifique majeur sur le plan national et même européen. En l'état actuel des connaissances, on peut y étudier quelque 150 000 ans d'histoire.

Le potentiel du site est quasiment intact, puisque seuls 1000 m² ont été fouillés depuis 1870. L'intérêt de ce patrimoine historique a été confirmé par le classement des grottes et l'inscription de la Tour Penchée au titre des Monuments Historiques. Par la richesse et la diversité des milieux naturels, de la faune et de la flore, les massifs de Soyons figurent parmi les sites proposés pour faire partie du réseau européen Natura 2000. Rappelons que certains éléments de ces patrimoines sont fragiles et très menacés. Il appartient à tous de les protéger pour les générations futures.

Pour en savoir plus, venez découvrir, le temps d'une visite guidée ou d'un atelier, les grottes préhistoriques, les fouilles archéologiques de la Brégoule, le sentier botanique, les sentiers de randonnée, le musée, ainsi que le parcours «Nature et patrimoine» proposé sur les massifs de Soyons. Cette balade est à compléter par la découverte des bords du Rhône, et notamment les îles des îles du Brégard et du Guérimbet.



Autel de la Déesse Soio / Photo : Gérard Dal-Pra



Grottes de Soyons / Photo : Claude Fougeaol

Gérard DAL-PRA

Conservateur du musée et du site archéologique de Soyons (Ardèche)



Le document d'objectifs du site Natura 2000 «Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg» a été validé le 15 janvier 2002. L'opérateur était le SIMCES, syndicat intercommunal des massifs de Crussol et Soyons. Ce document a pris en compte tout naturellement toutes les actions déjà engagées sur le site ou en projet. De nouvelles actions ont pu être définies au sein du Comité de pilotage. C'est ainsi qu'un effort accru pourra être porté à l'entretien des pelouses sèches. De même sera poursuivie la mise en valeur du site (aménagement d'un sentier thématique sur Crussol, ...). L'information du public, et notamment des scolaires, sera encore développée (réalisation de panneaux, expositions, édition d'une plaquette de sensibilisation, visites guidées, ...). Ceci prouve bien qu'un site Natura 2000 n'est pas un lieu «mis sous cloche», où toute activité humaine est interdite. Bien au contraire !

Val de Saône

Des atouts bien valorisés



Val de Saône / Photo : CREN, Pascal Faverot

Le document d'objectifs du site Natura 2000 "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône" pour la partie située dans le département du Rhône a été validé par le comité de pilotage local le 19 juin 2002. Rétrospectivement, il nous apparaît que la qualité du projet décrit dans ce document dépend de plusieurs facteurs :

DES CONDITIONS NÉCESSAIRES

- en premier lieu, la qualité et la pertinence du diagnostic, qui a abouti à une analyse des pratiques agricoles à une échelle assez fine pour que les gens de terrain s'y reconnaissent.
- la concertation aux différentes étapes de conception du projet : validation du diagnostic, définition des objectifs, programmation des actions à mettre en œuvre. Cette concertation s'est faite lors des réunions annuelles du comité de pilotage local, ainsi qu'au sein de commissions spécialisées par type de milieux : les îlots du Val de Saône, les prairies inondables, le marais de Boitray.
- la définition des actions à mener, qui s'est faite avec les acteurs de terrain, en particulier plusieurs agriculteurs.

.... mais le chantier a bénéficié aussi

d'atouts qui ont été bien valorisés :

- l'existence d'un premier plan de gestion du marais de Boitray en tant qu'Espace Naturel Sensible, qui avait déjà largement sensibilisé les acteurs concernés.
- la motivation de la commune de Saint-Georges-de-Reneins, où est principalement situé le marais. Porteuse d'une démarche volontaire de protection, elle a donné le ton. L'intervention du maire et de son conseil municipal tout au long de la démarche a permis la mobilisation des acteurs communaux, des élus riverains, ainsi que la prise en compte des intérêts locaux dans le projet.

... Pour autant, il a fallu surmonter plusieurs difficultés pour arriver au but :

- la nécessaire anticipation sur la réglementation nationale, qui a obligé l'Etat et l'opérateur à plusieurs allers et retours, peu compréhensibles pour les participants.
 - le besoin d'adapter les cahiers des charges des mesures agri-environnementales au contexte du site.
- Or, devant la rigidité du dispositif, l'expérience nous a montré que la souplesse d'une recommandation valait parfois mieux qu'un avenant compliqué.

DDAF du Rhône et CREN

Prairies inondables, L'action en questions

Interview de M. Bellaton, Maire de Saint-Georges-de-Reneins

Monsieur le maire, quelles sont vos motivations sur ce sujet ?

Depuis 13 ans, ma motivation profonde est d'arrêter la disparition des prairies inondables du secteur nord de Villefranche-sur-Saône, et peut-être dans un second temps penser à en reconstituer. Les menaces sont continues : remblais, transformation de prairies en parcelles de grandes cultures ou maraîchères, creusement de gravières. C'est la qualité de notre environnement et de nos paysages qui est en jeu. Dans cette course contre la montre, je suis un peu comme «Don Quichotte contre les moulins à vent». Heureusement, j'ai encore pour alliés des agriculteurs attachés à leurs prairies traditionnelles. Mon objectif est aussi de transmettre le «virus de mes convictions écologiques» aux élus voisins.

Quelles ont été vos actions positives à ce jour ?

J'ai utilisé le droit de préemption, avec l'aide du Conseil Général du Rhône, au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, pour acquérir 30 hectares de marais. Je les ai

ensuite confiés en exploitation à des agriculteurs contre bail gratuit et respect d'un cahier des charges. Cela m'a permis de bloquer l'acquisition par des maraîchers de parcelles à enjeu. Je regrette toutefois que la SAFER n'ait pas toujours joué le jeu.

Avez-vous à déplorer des échecs ?

Oui, j'ai dressé procès-verbal pour l'arrachage d'une haie classée «Espace Boisé Classé», ainsi que pour le remblai d'une zone humide. Or la justice ne semble pas donner suite. Je considère pourtant que son rôle est essentiel pour la prise en compte de l'environnement.

Qu'attendez-vous de Natura 2000 sur ce territoire ?

C'est d'abord la manifestation d'une action conjointe des pouvoirs publics en faveur du maintien de la qualité du site.

Le diagnostic a permis la maturation des esprits concernant ces enjeux. Il a aussi mis en évidence des logiques économiques agricoles, qui vont à l'encontre de notre objectif. Effets de la crise de la viande bovine, blocage

des quotas laitiers, primes aux céréales, autant de données qui découragent nos agriculteurs à exploiter des prairies naturelles inondables. Il faudra donc que les aides mises en place soient adaptées à notre situation, suffisamment «incitatives» et sans trop de paperasse pour les agriculteurs !

Vous avez milité et obtenu le classement du site au titre de la loi paysage. Comment cela s'articule avec Natura 2000 ?

Avoir un site classé, c'est pérenniser, au-delà d'un mandat de maire qui ne dure que 6 ans, l'action de sauvetage engagée hier avec le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible. Cette action se poursuivra demain avec le plan de gestion Natura 2000, la protection des paysages et les actions prévues par le futur contrat de vallée inondable de la Saône, porté par le Syndicat mixte Saône Doubs.

Propos recueillis par
Catherine MARCELLIN
DDAF du Rhône



Forêt de Lespinasse

Entre pédagogie et préservation



Le Conseil général de la Loire est propriétaire depuis 1968 de la forêt départementale de Lespinasse. Situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Roanne, ce massif de 450 hectares bénéficie du régime forestier et possède donc un aménagement forestier. Les quatre objectifs assignés à cet espace dans ce document de planification sont les suivants :

• ouverture au public pour la détente et le loisir,
 • production de bois pour alimenter la filière économique,
 • gestion écologique durable,
 • pédagogie à l'environnement.

• production de bois pour alimenter la filière économique,
 • gestion écologique durable,
 • pédagogie à l'environnement.

Au titre de sa politique en faveur des ENS (Espaces naturels sensibles), le Département développe depuis quelques années des actions en faveur du milieu naturel dans la forêt de Lespinasse. Il a logiquement souhaité donner une dimension européenne à sa démarche en s'associant au futur réseau Natura 2000. Sa volonté est également de démontrer qu'un espace dédié au public et jouant un rôle économique est tout à

fait susceptible d'intégrer des problématiques de préservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales. Désigné tout naturellement opérateur du document d'objectifs, le Conseil général de la Loire s'est attaché à développer la concertation avec l'appui de l'Office national des forêts, d'autant que le périmètre du site avait été élargi à des espaces privés agricoles et forestiers. Ceci a donné lieu à des rencontres individualisées avec l'ensemble des acteurs, à la mise en place de groupes de travail et au déroulement de plusieurs comités de pilotage. Un travail de diagnostic environnemental, réalisé par des associations spécialisées, a complété la connaissance existante et a permis d'identifier trois habitats relevant de la directive, dont un prioritaire, ainsi que six espèces de l'annexe 2. Le document d'objectifs a été validé le 11 septembre dernier sous l'égide de Monsieur le sous-préfet de Roanne et de Monsieur Philippe MACKÉ, vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'environnement. Ce document propose de nombreuses actions sur trois entités naturelles relevant de la directive Habitats :

- Sur certains vallons frais et humides, les actions de gestion concernent le maintien des zones ouvertes, l'exploitation de peupleraies artificielles et des projets de reconquête sur l'espace agricole.
- Sur l'entité mares, des actions de création et d'entretien spécifiques sont programmées.
- Sur le complexe forestier, il s'agit de conserver des îlots de vieux bois, ainsi que des arbres sénescents ou morts, d'ouvrir des clairières étagées ou encore de conserver certaines formations arbustives.

Le document d'objectifs prévoit aussi des moyens pour l'animation du programme, la sensibilisation et l'information des acteurs locaux, ainsi que la mise en place de suivis et d'évaluation. Ce programme, qui s'élève à 152 000 €, devrait démarrer courant 2003 pour une période de 6 ans.

Laurent Russias

Conseil général de la Loire
 <laurent.russias@cg42.fr>



Forêt de Lespinasse / Photo : David Marailhac

fait susceptible d'intégrer des problématiques de préservation des habitats naturels et des espèces patrimoniales. Désigné tout naturellement opérateur du document d'objectifs, le Conseil général de la Loire s'est attaché à développer la concertation avec l'appui de l'Office national des forêts, d'autant que le périmètre du site avait été élargi à des espaces privés agricoles et forestiers. Ceci a donné lieu à des rencontres individualisées avec l'ensemble des acteurs, à la mise en place de groupes de travail et au déroulement de plusieurs comités de pilotage. Un travail de diagnostic environnemental, réalisé par des associations spécialisées, a complété la connaissance existante et a permis d'identifier trois habitats relevant de la directive, dont un prioritaire, ainsi que six espèces de l'annexe 2. Le document d'objectifs a été validé le 11 septembre dernier sous l'égide de Monsieur le sous-préfet de Roanne et de Monsieur Philippe MACKÉ, vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'environnement. Ce document propose de nombreuses actions sur trois entités naturelles relevant de la directive Habitats :

« LAISSONS LES VIEILLIR ... »

Dans la chênaie de Lespinasse, le maintien d'îlots de vieillissement, en privilégiant la conservation d'arbres creux et le maintien d'arbres sénescents ou morts, permettra de favoriser la biodiversité du site tant au niveau des habitats qu'au niveau de la faune : insectes (Grand capricorne, ...), chauves-souris (Murin, ...), oiseaux (Pic noir, Pic mar, ...). Une partie de ces espèces est classée prioritaire au titre de la directive Habitats. Cette mesure qui sera financée au titre de Natura 2000 (30 à 40 €/arbre concerné pour la période de 6 ans) renforce les orientations définies par l'aménagement forestier en vigueur. Elle devrait permettre de créer ce milieu particulier sur plus de 150 hectares, en incitant également les propriétaires privés à la mettre en œuvre sur leurs parcelles. Pour des raisons de sécurité, la conservation de ces îlots se fera hors des chemins de randonnée et espaces reconnus comme ouverts au public.



Grand Capricorne «marqué» / Photo : David Marillhac

Lucane et Grand Capricorne

Deux insectes d'intérêt communautaire

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) sont deux coléoptères inscrits à l'annexe 2 de la directive Habitats, qui justifient donc la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ces espèces sont fréquentes dans le sud de la France, où elles sont généralement inféodées aux vieilles chênaies pubescentes. Ces insectes, remarquables par leur grande taille (plus de 5 cm), sont de fait les plus grands coléoptères d'Europe. Leur écologie très spécifique est intéressante. A l'état larvaire, ils sont saproxylophages, se nourrissant de bois mort ou dépourissant. Leur développement nécessite la présence d'arbres sénescents dans lesquels ils pourront accomplir leur cycle biologique. Les forêts, qui alternent divers stades de maturité avec notamment des arbres âgés, constituent des habitats favorables pour ces espèces. Le Lucane et le Grand Capricorne sont considérés comme des indicateurs biologiques, reflétant le bon fonctionnement écologique d'un milieu forestier. L'étude approfondie de leur biologie et le suivi de leurs populations, qui dépendent des modifications écologiques de leurs 12 biotopes, nous permettent d'étudier les relations liant les différents éléments constitutifs de cet écosystème qu'est la forêt. Ainsi, ce milieu n'est pas considéré comme un espace fermé et figé, mais comme

un système dynamique et fonctionnel. La présence de ces "bioindicateurs" nous permet d'évaluer la qualité et la dynamique d'un écosystème particulier : la chênaie pubescente supraméditerranéenne. Cet habitat abrite de nombreuses autres espèces saproxylophages remarquables, notamment des cétoines, qui bénéficient indirectement du statut accordé à la chênaie comme habitat d'espèces de l'annexe 2. Ainsi sur le site Natura 2000 «Pelouses et forêts du massif du Coiron» en Ardèche, la vieille chênaie pubescente supraméditerranéenne héberge une importante population de Grand Capricorne. Une expérimentation a été menée en 2002 par la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt et l'Office pour les insectes et leur environnement Drôme-Ardèche. Elle avait pour but d'estimer la population de ce coléoptère en utilisant la technique de capture-marquage-recapture, permettant ainsi de définir l'indispensable «état initial» pour démarrer un suivi de la population. De plus, le cortège des autres cérambycides associés (*Cerambyx scopolii*, *velutinus* et *miles*), très proches écologiquement et morphologiquement du Grand Capricorne, a été étudié, ainsi que les relations entre ces différents *Cerambyx*. Le suivi de *Cerambyx cerdo* induit de fait le



Lucane cerf-volant / Photo : Laurent Russias

suivi de l'état écologique de la forêt. Cette approche est primordiale pour une gestion optimale du site et la préservation de sa diversité biologique. En 2003, une étude (associant le Laboratoire des médiateurs chimiques de l'Institut national de la recherche agronomique) portera sur la mise en évidence chez ces insectes d'une phase comportementale dite «d'attraction». La nature des composés responsables de ce comportement sera également abordée.

S. Fleury et F. Lempérière
Office pour les insectes et
leur environnement Drôme-Ardèche
<fleurysebastien@yahoo.fr>

Pour en savoir plus

En bref



Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 3 «Habitats humides»

Le tome 3 des cahiers d'habitats Natura 2000 consacré aux habitats des milieux humides est paru. Accompagné d'un Cédérom, il est disponible à la Documentation française pour 38 € (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>) Tél : 01 40 15 70 00. Cet ouvrage propose une synthèse actualisée des connaissances scientifiques relatives à ces habitats, ainsi qu'une approche globale des modes de gestion conservatoire.

Lettres Natura 2000

D'autres DIREN éditent désormais régulièrement une lettre d'information relative à la mise en place du réseau Natura 2000 sur leur territoire. C'est le cas en région Basse Normandie, ainsi qu'en région Midi-Pyrénées.



LE LIFE NOUVEAU EST ARRIVÉ !

La Basse Vallée de l'Ain bénéficie du seul dossier LIFE Nature retenu en France pour l'année 2002. Le SIVU du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain, porteur du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du même nom, a ainsi décroché avec ses deux principaux partenaires, le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels et l'Office national des forêts, ainsi qu'avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Ain et le CNRS, le financement d'un programme de conservation et de sensibilisation d'un montant de 1,7 M€ sur 4 ans et demi. Ce LIFE est financé par l'Europe (à 50 %), l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain. Le travail débutera cet hiver avec la rédaction du document d'objectifs pour affiner avec tous les partenaires locaux les actions à réaliser sur ce site Natura 2000. La première opération d'envergure consistera en un grand nettoyage des rives de l'Ain, pour en extraire les déchets et les encombrants, au printemps 2003.

Bonnes nouvelles

D'ailleurs ...

En Belgique : la Région wallonne a créé cinq centres Natura 2000. Ils sont chargés d'informer et de sensibiliser les élus et les différents acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, pêcheurs, ...), ainsi que la population et le monde scolaire. Cette information se fait sous la forme de conférences, débats, animations scolaires, visites guidées. Pour avoir plus d'information sur le centre de Mons (Provinces du Hainaut et du Brabant wallon), contactez <natura2000.mons.dgrne@mnrn.wallonie.be>.

Et d'ici !

En Savoie, quatre tortues Cistudes sont nées le 10 septembre et deux le 26, premiers succès du programme de réintroduction mené au sud du lac du Bourget depuis 2000, qui a conduit à relâcher 36 cistudes venant de Brenne (Indre) en trois vagues.

AIN Les documents d'objectifs Val de Saône (côté Ain) et Revermont ont été lancés les 4 et 5 novembre. Pour le premier, l'opérateur est la Chambre d'agriculture associée au syndicat mixte Saône/Doubs, à l'ONCFS et au CREN. Pour le second, il s'agit de l'Association touristique du Revermont associée à la Chambre d'agriculture, à la FRAPNA et au CAUE.

ARDÈCHE Le Comité de pilotage départemental, présidé par le Préfet, s'est réuni le 24 octobre. Ont été présentés des actions phares et innovantes réalisées sur 5 sites, ainsi que 4 nouveaux documents d'objectifs validés en 2001 et 2002 : ceux des sites Bois de Paiolive, Massif de Crussol, Plateau de Montselgues et Bois des Bartes.

DRÔME Le comité de pilotage du site Forêt de Saou s'est réuni pour la première fois le 24 septembre. Ce patrimoine prestigieux et célèbre (site classé, forêt de protection, ZICO, ZNIEFF) fait l'objet d'intérêts très divers : forestier, touristique, culturel, paysager, écologique, ... Les débats ont été riches et se prolongeront au sein de trois groupes de travail thématiques réunissant des représentants de tous horizons.

ISÈRE Le comité départemental de suivi s'est réuni le 28 octobre. Un point a été fait sur l'avancement de la procédure aux plans national, régional et local, puis a été présenté le travail réalisé par les opérateurs sur 3 sites pour lesquels les documents d'objectifs sont en cours de finalisation ou en application : Ile Crémieu, Belledonne de Chamrousse au Grand Colon et Ile de la Platière.

LOIRE Le document d'objectifs du site de la forêt de Lespinasse a été validé le 11 septembre. Les Comités de pilotage des sites Gorges de la Loire et Crêts du Pilat se sont réunis pour la seconde fois fin 2002. Ceux des sites Vallée de l'Ondenon et Ruissaux à moule perlière du Boen, du Ban et de Font d'Aix se réuniront pour la première fois début 2003.

RHÔNE Le document d'objectifs du site des prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône (partie Rhône) a été validé par son comité de pilotage le 19 juin. Les actions proposées visent à pérenniser ou à restaurer des milieux présents au sein des trois grandes entités de cette zone humide exceptionnelle, que sont les prairies inondables, le marais de Boitray, et les îles, îlons et berges de la Saône.

SAVOIE Du 23 au 25 octobre s'est tenu le séminaire européen pour la gestion et la conservation des ceintures de végétation lacustres. Cette manifestation avait pour but la diffusion des connaissances acquises au cours du programme LIFE Bourget.

HAUTE-SAVOIE Dans le cadre du programme LIFE "Gypaète barbu", deux jeunes Gypaètes ont été réintroduits sur la commune de Sallanches le 10 juillet. Ils provenaient d'élevages suisse et tchèque. L'envol, bien que tardif à cause des conditions météorologiques, s'est bien passé. Le 12 décembre a été inauguré le nouveau centre d'élevage haut-savoyard, situé sur la commune de Domancy.



Mille Lieux

Mille Lieux BP 5541 69247 Lyon cedex 05

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes / Direction Régionale de l'Environnement

Directeur de la publication : Serge Alexis

Comité de rédaction du n° 9 : Pascal Faverot (CREN), Jean-Louis Choquet (Adjoint au maire de St Hilaire du Touvet), Dominique Bugaud, Jean-Luc Carrio, Marc Chatelain, David Marailhac, Martine Poumarat, Jean-Louis Traversier (DIREN).

Graphisme / réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan

Impression : Imprimerie Fayolle / imprimé sur papier recyclé

Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977.